

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 62

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2025/48 – Réponse au postulat de Mme Céline Misiego « Pour des nouvelles places profondément lausannoises ? »

Présidence : Vincent VOUILLAMOZ, vert'libéral

Membres : Mountazar JAFFAR, socialiste ; Gaëlle MIELI, socialiste ; Roland PHILIPPOZ, socialiste ; Paola RICHARD-DE PAOLIS, remplace Christelle RIGUAL, socialiste ; Eliane AUBERT, rempl. Marisa MAURER PUTALLAZ, libérale-radical ; Yann BEAUFILS, libéral-radical ; Prisca MORAND, rempl. Olivier THORENS, Les Verts ; Anne BERGUERAND, rempl. Paloma GRAF, Les Verts ; Alexandra GERBER, Les Verts ; Magali CRAUSAZ, rempl. Isabelle BONILLO, Ensemble à Gauche ; Wae Heong WÜTHRICH, rempl. Patrizia MORI, UDC.

Membre excusé : Olivier KASER, libéral-radical

Municipalité : Grégoire JUNOD, Syndic en charge de CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN.

Accompagné par : Julien GUERIN, Chef du Service de l'Urbanisme

Notes de séances : Marion CENTELIGHE, chaleureusement remerciée pour son travail

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 14 janvier 2026

Début et fin de la séance : 17h30 – 17h55

Le Syndic rappelle que le postulat portait sur deux points : d'une part, soumettre le projet de refonte de la place de la Riponne au référendum automatique, d'autre part, garantir la mise en œuvre d'une démarche participative. Il rappelle que la décision de soumettre les rapports et préavis municipaux au référendum relève de la compétence du Conseil communal. Le Syndic rappelle le travail participatif qui a été fait pour la place de la Riponne, en précisant que la Ville de Lausanne est la première collectivité en Suisse à avoir intégré des personnes habitant le quartier au sein du jury, dont les délibérations se sont de plus tenues en public. En complément, un groupe d'experts issu de la population a fait part de ses recommandations au jury. Enfin, le Syndic revient sur l'initiative populaire lancée par l'association La Halle Grenette évoquée dans le rapport-préavis pour annoncer que la récolte de signature a été officiellement abandonnée après avoir récolté 3000 signatures, alors que 9000 étaient nécessaires.

Une commissaire informe qu'une motion a été déposée au Conseil communal pour cet objet.

Rappelant que ce rapport-préavis répond au postulat déposé en 2022 par Céline Misiego, laquelle a quitté le Conseil communal après avoir rejoint le Grand Conseil, **le président** ouvre la discussion générale.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire apprécie le souci dont s'est fait porte-parole la postulante. Elle trouve la réponse de la Municipalité tout à fait exhaustive. La procédure novatrice suivie prend en compte les points de vue de la population et que son groupe acceptera le rapport-préavis.

Une commissaire rejoint les paroles de sa préopinante. Satisfait de la démarche participative déployée, son groupe félicite la Municipalité.

Satisfaite par le rapport-préavis, **une commissaire** rappelle que le PLR a déposé une motion puisqu'il soutenait l'initiative pour un marché couvert sur la Riponne. A ce propos, elle demande quand sera déposé le prochain rapport-préavis concernant cette place.

Le Chef du Service de l'Urbanisme répond que le groupement de mandataires lauréat des mandats d'étude parallèle travaille actuellement sur l'avant-projet du réaménagement de la place de la Riponne, qui sera ensuite soumis au Canton puis à l'enquête publique. Il explique qu'à la suite de ces étapes, la Municipalité soumettra une demande de crédit d'ouvrage auprès du Conseil communal, en principe courant 2027, en vue d'une réalisation des travaux en 2028.

Le Syndic explique que la question de la grenette a été peu abordée dans la démarche participative et qu'elle a été peu demandée par les habitants. Plusieurs intérêts s'y opposent car les habitants souhaitent conserver un grand espace libre devant le Palais de Rumine pour le marché ou pour des manifestations. Il rappelle que deux petits couverts sur la place du Tunnel pourraient offrir des lieux de restauration ou de vente directe. Même si une grenette se trouvait autrefois sur la place, il n'est pas aisé d'en installer une nouvelle, en considérant les enjeux structurels sur une dalle de parking, ainsi qu'aux équipements techniques et espaces de stockage nécessaires. Il ajoute que le tissu commercial lausannois et son marché reposent sur un autre modèle qu'un *food court* sous une grenette.

Une commissaire considère qu'un marché couvert est une bonne idée quand il fait froid, car cela permet aux commerçants d'être à l'abri. Elle ajoute que c'est une place qui n'est pas très grande et qu'il faudrait quelque chose de joli et de pas trop grand.

Le Syndic explique que les commerçants du grand marché lausannois ne seraient pas tous dans la grenette. La Municipalité étudiera la motion si le Conseil la renvoie. Pas opposé à l'idée, il insiste sur la complexité à installer une grenette dans une ville qui n'a plus cette tradition, en expliquant que les vendeurs du marché tournent dans différents marchés et qu'ils ne cherchent pas un lieu où vendre tous les jours de la semaine. Il faudrait alors trouver des commerçants qui se projettent différemment et réfléchir à tout un nombre de questions concernant le marché actuel.

Un commissaire rapport qu'il avait refusé la prise en considération du postulat car il ne le trouvait pas pertinent. Il remercie néanmoins la Municipalité d'avoir pris la peine d'y répondre en relevant que cela a permis de rappeler les démarches entreprises et d'ouvrir le débat sur la grenette, bien que le postulat n'évoque nullement l'actuelle nostalgie pour cet ancien couvert qui abritait le marché aux grains et aux bœufs entre 1840 et 1933. Privilégiant une place ouverte à une large palette de manifestations publiques, ni le concours d'idées, ni le celui de projets pour la réhabilitation de la place de la Riponne n'ont retenu l'option de réinstaller un marché couvert permanent sur la place. Alternativement, il suggère qu'un *food court* pourrait être aménagé dans les étages inférieurs du bâtiment administratif sur le front nord de la place, propriété de la Ville. Réaffecter ces surfaces bénéficiant d'une situation privilégiée permettrait d'animer avantageusement la place tout en activant une infrastructure existante.

Conseil communal de Lausanne

Le président ouvre la discussion particulière sur les différents chapitres du rapport -préavis qui n'appellent aucun commentaire.

Vote de la commission sur la conclusion acceptée à l'unanimité :

12 oui

0 non

0 abstentions

Lausanne, le 12 février 2026

Le rapporteur

Vincent VOUILLAMOZ